



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Aspen 2

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 19.08.2016

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Aspen 2
Synonymes Aspen 2t, Aspen 2 Full Range Technology

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation Carburant pour les Benzin-moteurs.

Usages identifiés comme pertinents SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
PC13 Carburants
PROC16 En utilisant des substances comme sources de carburant, exposition limitée au produit imbrûlé probable dans un cadre industriel ou non industriel ;

Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nom de société Aspen France SAS
Adresse administrative 240 Avenue Jacques Vogt
Code postal 95340
Ville Persan
Pays France
Tél. 01 39 37 40 48
Fax 01 30 28 12 30
E-mail aspen@aspen-sas.fr
Site Internet <http://www.aspen-sas.fr/>

Producteur

Nom de société Lantmännen Aspen AB
Adresse postale Ibero vägen 2
Code postal SE-438 54
Ville Hindås
Pays Sweden
Tél. +46 (0)301-23 00 00
E-mail info@aspen.se
Site Internet <http://www.aspen.se/France>
Nom de l'interlocuteur Pontus Kristensson, +46 (0)708-23 50 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP Classification	Flam. Liq. 1 Asp. tox 1 Skin Irrit. 2 STOT SE3 Aquatic Chronic 4 H224 H304 H315 H336 H413
--------------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement

Mentions de danger

Danger

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P501 Eliminer le récipient conformément à la réglementation locale.

Fermetures de sécurité pour les enfants

Oui

Avertissements tactiles

Oui

2.3. Autres dangers

Impact sur la santé

À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Concentration
Naptha d'alkylation à large intervalle d'ébullition (pétrole), contenant du butane	N° CAS: 68527-27-5 N° CE: 271-267-0 Numéro d'enregistrement: 01-2119471477-29-XXXX	Flam. Liq. 1; H224; Asp. tox 1; H304; Skin Irrit. 2; H315; STOT SE3; H336; Aquatic Chronic 2; H411;	85 - 95 %
Notes de classification CLP: Note P			
Naphta (pétrole), isomérisation	N° CAS: 64741-70-4	Flam. Liq. 1; H224	5 - 15 %

	N° CE: 265-073-5 N° index: 649-277-00-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119480399-24-XXXX	Asp. tox 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Notes de classification CLP:Note P	
--	--	---	--

Synthétique deuxcourse engine
huile

= 2 %

Remarque, composant

Taux de benzène inférieur à 0,1%.
Les tests effectués sur le mélange ne justifient pas une classification H411 même si certains de ces composants ont cette classification.
L'huile 2 temps que nous utilisons n'est pas classifié comme produit dangereux pour la santé et l'environnement.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Lors d'incendie/explosion : quitter immédiatement la zone dangereuse et tenir à distance toutes les personnes non autorisées. Evacuer immédiatement de la zone dangereuse les personnes blessées. Ne pas oublier que les personnes apparemment non blessées pourraient avoir subi un choc.
Inhalation	Repos et air frais.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
Ingestion	NE PAS faire vomir si le produit chimique ingéré était dissout dans un produit à base de pétrole. Risque d'aspiration et de développement d'une pneumonie chimique. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations destinées au personnel médical Traiter de manière symptomatique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivi médical des effets différés	Aucunes recommandations.
Détails spécifiques sur les antidotes	Non applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion Liquide et vapeurs très inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion.
---------------------------------------	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Bien ventiler. En cas de ventilation insuffisante, porter un

appareil respiratoire approprié. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eloigner toute source d'inflammation, faire attention au danger d'explosion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Couvrir de mousse les déversements importants.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires

Non entré.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Entreposer au-dessous de 50°C. Entreposage des liquides inflammables.

Risques et propriétés particuliers

En cas de risque d'explosion, protéger les équipements électriques contre les étincelles.

Autres informations

Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc.

Conditions à éviter

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Conditions de conservation sécurisée

Indications sur l'assemblage de l'entreposage

Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables. Classe d'inflammabilité : 1
Canada: Classe IB liquide.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres indications sur les valeurs seuils

OEL Suède. Essence alkylate.

DNEL / PNEC

Méthode de contrôle

Concentration

DNEL

Groupe: Travailleur
Voie d'exposition: Inhalation
Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)
Composant critique: 68527-27-5
Types d'effets: Effet local
Valeur: 840 mg/m3/8h

DNEL

Groupe: Travailleur
Voie d'exposition: Inhalation
Fréquence d'exposition: Court-terme (aigu)
Composant critique: 68527-27-5
Types d'effets: Effet systémique

	Valeur: 1300 mg/m ³ /15 min
Directives d'exposition	Pays d'origine: Suède Type de valeurs limite: OEL, 8h, 900 mg/m ³ Source: AFS 2015:7

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures de surveillance recommandées	Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : VOC.
---	---

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.
---	---

Protection respiratoire

Protection respiratoire	Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.
Types d'équipement recommandés	Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques.
Renvoi aux normes appropriées	A.
Mesures supplémentaires de protection respiratoire	Manipuler dans une zone bien ventilée.

Protection des mains

Protection des mains	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Types de gants appropriés	Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.
---------------------	---

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Enlever promptement tout vêtement perméable mouillé. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !
-------------------------------	---

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide clair.
Couleur	Brun roux.
Odeur	Kérosène.
Commentaires, pH (en tant que tel)	Non applicable.
Commentaires, pH (solution aqueuse)	Non applicable.
Commentaires, Point / intervalle de fusion	Non applicable.
Point d'ébullition	Valeur: 35-205 °C Méthode de contrôle: EN ISO 3405 Référence d'essai: Intervalle d'ébullition
Commentaires, Point d'ébullition	Le point d'ébullition est 75 °C selon la définition NFPA® 30.
Point d'éclair	Valeur: < 0 °C
Taux d'évaporation	Valeur: > 1000 Méthode de contrôle: BuAc=100
Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure	1 vol-%

Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure	8 vol-%
Pression de vapeur	Valeur: 55-65 kPa Méthode de contrôle: EN 13016-1 Température d'essai: = 38 °C
Densité de vapeur	Valeur: > 1 Référence du gaz: Air
Densité	Valeur: 690-720 kg/m ³ Méthode de contrôle: EN ISO 12185
Description de la solubilité	Très soluble dans : Hydrocarbures.
Solubilité dans l'eau	1-6 mg / l, à une concentration de 1-10%.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Valeur: 4,3-4,8
Commentaires, Coefficient de partage : n-octanol / eau	Non déterminé. Valeur calculée pour le mélange.
Combustion spontanée	Valeur: > 250 °C
Viscosité	Valeur: < 1 mm ² /s Température d'essai: = 40 °C

9.2. Autres informations

Risques physiques

Liquides inflammables	Oui.
Conductivité	Valeur: < 0,1 uS/cm Méthode de contrôle: EN 15938 Température d'essai: = 20 °C
Groupe de gaz	IIA.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Non entré.
--------------------------------------	------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Oxydants forts.
-------------------	-----------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques :

DL50 oral	Valeur: > 5000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Référence d'essai: OECD TG 401 Commentaires: CAS 68527-27-5.
DL50 cutané	Valeur: > 2000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rabbit Référence d'essai: OECD TG 402 Commentaires: CAS 68527-27-5.

DL50 cutané

Valeur: > 5610 mg/m³ air**Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat**Référence d'essai:** OECD 403**Commentaires:** CAS 68527-27-5.

Données toxicologiques des composants

Autres informations concernant les risques de santé

Généralités

Risque d'une pneumonie chimique après aspiration. Le contact répété ou prolongé entraîne un dessèchement de la peau. Les vapeurs des solvants sont dangereuses et peuvent provoquer des nausées, de la maladie et des maux de tête.

Effets aigus potentiels

Inhalation

À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Contact avec la peau

Le produit a un effet dégraissant de la peau.

Contact avec les yeux

Non irritant.

Ingestion

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Irritations

Provoque une irritation cutanée.

Les effets retardés / exposition répétée

Sensibilisation

Aucune.

Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique

Cancérogénicité

Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

Mutagénicité

Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

Propriétés tératogènes

Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

Symptômes d'exposition

Symptômes de surexposition

Intoxication mineure (y compris fatigue, lassitude, irritabilité, maux de tête, nausée).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë, poissons

Valeur: > 100 mg/l**Méthode de contrôle:** OECD TG no. 203 (2004)**Poissons, espèces:** Danio rerio**Durée:** 96h**Référence d'essai:** Test report 046/13.Aquatique aiguë, poisson,
Commentaires

LL50. Les données pour le mélange.

Toxicité aquatique aiguë, algues

Valeur: > 100 mg/l**Méthode de contrôle:** OECD TG no. 202**Algues, espèces:** Raphidocèles subcapitata**Durée:** 72h**Référence d'essai:** Test report 182/06.Aquatique aiguë, algues.
commentaires

EL50. Les données pour le mélange.

Toxicité aquatique aiguë, daphnies

Valeur: > 1000 mg/l**Méthode de contrôle:** OECD Tg no. 201**Daphnies, espèces:** Daphnia Magna**Durée:** 48h**Référence d'essai:** Test report 31/04.Aquatique aiguë, Daphnie,
Commentaires

EL50. Les données pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Comment COD	Inconnu.
Comment, BOD	Inconnu.
Persistence et dégradabilité	Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère. Ce produit est intégralement décomposé par oxydation photochimique. Il n'a pas été démontré que ce produit est dégradable dans des conditions anaérobies (sans oxygène).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Valeur: 4,3-4,8 Méthode de contrôle: Log Pow
Comment, BCF	Non déterminé. Valeur calculée pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.
----------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
--	--

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes / remarques	CLASSE DE DANGER POUR L'EAU : 2 (WGK).
------------------------------------	--

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Ventiler dans l'atmosphère.
Produit classé déchet dangereux	Oui
Emballage classé déchet dangereux	Non
Code de déchets CED	CED: 130702 essence CED: 150102 emballages en matières plastiques CED: 150104 emballages métalliques

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID / ADN	1203
RID	1203
IMDG	1203
ICAO/IATA	1203

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	ESSENCE
RID	ESSENCE
IMDG	PETROL
ICAO/IATA	PETROL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID / ADN	3
RID	3
IMDG	3
ICAO/IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II

IMDG	II
ICAO/IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin	Non
---------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RID Autres informations utiles	(D/E)
IMDG Other relevant information	-18 C, c.c.
EmS	F-E, S-E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

ADR Autres informations utiles	(D/E)
Risque n°	33

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références (législation/réglementation)	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.
--	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une enquête sur la sécurité chimique a été menée	Non
--	-----

SECTION 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
CLP Classification	; H224; ; H304; ; H315; ; H336; ; H413;
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H315 Provoque une irritation cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Sources des principales données	Test report 31/04. Aspen 4T, Daphnia magna immobilisation test. Toxicon AB

utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	(2004). Test report 182/06. Toxicity testing of Aspen 4T, Algae growth inhibition test. Toxicon AB (2007). Test report 07-25. Evaluation of the aerobic biodegradability of organic compounds 182/06 (Aspen 4T). AnoxKaldnes AB (2007). Examination essay. Diffusion of alkylate petrol during discharge in the environment. Gunilla Henriksson, Annalena Tåmt (2004). Test report 046/13. Aspen 4. Fish, acute toxicity test. Toxicon AB (2013). Kemiska Ämnen. Prevent AB (2013).
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Modification des sections : 2, 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16. Remplace 27.06.2014.
Version	2
URL de la fiche technique	http://www.aspen.se
Responsable de fiche de données de sécurité	Lantmännen Aspen AB
Préparée par	Lantmännen Aspen AB